



## AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE FONDS DE COHESION TERRITORIALE (F.C.T)

### ↳ **Objectifs :**

Par ce dispositif, le Département de la Meuse décide de :

- ◆ Participer à l'embellissement du cadre de vie des villages
- ◆ Encourager la rénovation du petit patrimoine
- ◆ Favoriser l'aménagement d'espaces de loisirs
- ◆ Conforter les services publics de proximité en particulier les bibliothèques communales
- ◆ Soutenir l'investissement des communes rurales
- ◆ Stimuler l'économie locale, notamment les emplois dans l'artisanat

### ↳ **Décisions institutives :**

- ◆ Conseil départemental du 23 mars 2017 pour l'adoption du dispositif de péréquation
- Conseil départemental du 20 juin 2019 redéfinissant les politiques d'aménagement et de développement du territoire

### ↳ **Bénéficiaires de l'aide :**

- ◆ Communes et EPCI à fiscalité propre

### ↳ **Exemples d'investissements éligibles :**

- Amélioration du cadre de vie : aménagements urbanistiques, petit patrimoine, équipements de loisirs, espaces naturels et sites de sport de pleine nature...
- Services à la population : maison des services, salle polyvalente, socio-culturelles, équipement commercial de 1<sup>ère</sup> nécessité, agence postale, bibliothèque locale...

### **Dépenses éligibles :**

- Travaux de réhabilitation ou de construction de bâtiments (hors travaux de mise aux normes) et de création d'équipements de loisirs
- Travaux d'aménagements urbanistiques y compris le mobilier urbain

Les travaux devront être réalisés par des entreprises, le recours à un maître d'œuvre est conseillé selon la nature du projet. L'appui du CAUE est fortement conseillé. Les opérations présentant une approche globale de travaux seront privilégiées.

**Dépenses inéligibles :** travaux de voirie circulaire, réseaux divers, abri bus, locaux administratifs et techniques

### ↳ **Modalités financières :**

Nature de l'opération	Maitre d'ouvrage	Taux	dépense subventionnable HT	
			Minimum	Maximum
Amélioration du cadre de vie	EPCI / Communes	20%	10 000 €	50 000 €
Services à la population (bibliothèque locales, agence postale, maison des services...)	EPCI / Communes	25%	20 000 €	250 000 €
Salles polyvalentes	EPCI /Communes	20%	80 000 €	250 000 €

- ♦ Le montant de la subvention se verra appliquer le dispositif de péréquation des aides voté par l'Assemblée départementale lors de sa réunion du 23 mars 2017.
- ♦ **1 dossier / an / maître d'ouvrage au titre du Fonds de Cohésion Territoriale. Néanmoins, 1 dossier Fonds de Cohésion Territoriale pourra être cumulé la même année, avec 1 dossier Fonds Grands Travaux.**
- ♦ Pour les EPCI issus de fusions, il est accepté un nombre de dossiers / an, égal au nombre d'EPCI à fiscalité propre fusionnés.
- ♦ Pour les communes issues de fusions de communes ou pour d'éventuelles communes nouvelles, il est accepté un nombre de dossiers par an égal au nombre de communes fusionnées.

#### ↳ **Demande d'aide :**

La demande d'aide doit être préalable à l'investissement, et doit contenir les informations suivantes :

- ♦ Lettre de sollicitation adressée au Président du Conseil départemental
- ♦ Notice explicative portant notamment sur la description du projet
- ♦ Photos du projet
- ♦ Devis détaillés
- ♦ Délibération du Conseil municipal
- ♦ Plan de financement prévisionnel
- ♦ Calendrier prévisionnel
- ♦ Attestation de non-commencement des travaux
- ♦ RIB

La date de l'accusé réception de dossier complet, vaudra date de prise en compte des factures.

#### ↳ **Cumul :**

L'intervention du Département peut se cumuler avec d'autres financements, sous réserve de l'éligibilité des projets et des disponibilités financières. Une attention particulière sera portée sur les efforts déployés par le maître d'ouvrage dans la recherche de financements.

#### ↳ **Contacts :**

##### **Pour tout renseignement, merci de vous adresser :**

Département de la Meuse - Service Aménagement et Développement du Territoire

Jean-Charles BOUCHON – Tel 03 29 45 78 26 – [jean-charles.bouchon@meuse.fr](mailto:jean-charles.bouchon@meuse.fr)

Elodie MILLOT – Tel 03 29 45 78 18 – [elodie.millot@meuse.fr](mailto:elodie.millot@meuse.fr)

Antonio CLEMENT – Tel 03 29 45 77 46 – [antonio.clement@meuse.fr](mailto:antonio.clement@meuse.fr)

(cf carte repartition territoriale par agent de développement 2019)

#### ↳ **Partenaires :**

♦ **CAUE de la Meuse** : les professionnels du CAUE interviennent sur demande, le plus en amont possible du projet. Leurs propositions intègrent les préoccupations économiques, sociales et environnementales en conciliant l'intérêt de collectivité et l'intérêt général.

Tel 03 29 45 77 68 – [contac@caue55.fr](mailto:contac@caue55.fr)

♦ **Assistance Technique** : l'assistance technique permet d'accompagner les collectivités dans leurs projets (réfection d'une voie communale, aménagement d'une place, réhabilitation d'un logement ou d'une mairie...), de la définition des besoins à leur réalisation opérationnelle.

➤ Emilie ACHARD      Tel 03 29 45 78 28      [emilie.achard@meuse.fr](mailto:emilie.achard@meuse.fr)